



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction des ressources humaines du ministère de la défense

Service des ressources humaines civiles

Sous-direction de la gestion du personnel civil

Département des carrières et des compétences

Bureau de la formation et du pilotage des concours et des examens professionnels

Concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense, au titre de l'année 2017

(Accès à l'emploi titulaire – Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012
modifiée)

Dossiers d'inscription et de RAEP

**CONCOURS RESERVE
POUR L'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS D'ETUDES ET DE
FABRICATIONS DU MINISTERE DE LA DEFENSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Les candidats sont informés qu'ils ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé ouvert au titre d'une année.

Dans l'hypothèse où l'ancienneté a été acquise dans des catégories différentes (A, B, C), les agents peuvent accéder aux corps relevant de la catégorie dans laquelle ils ont exercé leurs fonctions le plus longtemps pendant la période de quatre années de référence.

Avant de renseigner les dossiers d'inscription et de RAEP, les candidats sont priés de lire attentivement ces documents.

Ces dossiers sont téléchargeables au format « pdf ». Les parties bleutées de ces dossiers peuvent être complétées sur ordinateur après téléchargement. Les autres parties sont à renseigner manuellement.

Il n'est pas accusé réception des dossiers de candidature.

Un concours réservé pour l'accès au grade d'ingénieur d'études et de fabrications du ministère de la défense est ouvert au titre de l'année 2017.

L'organisation de ce concours réservé est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

Ce CMG recrute également pour le service hydrographique et océanographique de la marine, pour l'Institution nationale des invalides, pour le musée de l'air et de l'espace, pour le musée de l'armée, pour l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, pour l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées Paristech, pour l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, établissements publics sous tutelle du ministre de la défense.

Les spécialités ouvertes au concours réservé sont les suivantes :

Achats
Aéronautique
Analyses microbiologiques
Analyses physico-chimiques
Cartographie
Chimie des procédés industriels et chimie des hydrocarbures

Contrôle aérien (essais et réception)
Electronique
Electrotechnique
Ergonomie et physiologie du travail
Génie civil - études techniques
Informatique
Matériaux souples (textile, cuir, élastomère)
Mécanique - études
Mécanique - maintenance
Mesures physiques
Métiers des techniques du son et de l'image
Organisation et gestion de la production
Physique nucléaire
Production et communication audiovisuelle
Pyrotechnie - expertise, essais
Pyrotechnie - stockage maintenance
Qualité
Radioprotection
Santé sécurité environnement travail
Sciences et techniques de la mer
Télécommunications

Un arrêté du ministre de la défense, publié ultérieurement, fixe la répartition, par spécialité, du nombre de postes offerts.

La date limite de retrait des dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au **28 février 2017 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.**

La date de clôture des inscriptions est fixée au **2 mars 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule le **4 mai 2017**, dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon, et de Lyon.

Les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye. Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.

En vue de l'épreuve orale d'admission, **seuls les candidats admissibles** adressent leur dossier de RAEP en **quatre exemplaires**, au CMG de Lyon, au plus tard le **25 juillet 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale d'admission se déroule à Lyon, **à compter du 18 septembre 2017.**

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours réservé est ouvert aux agents contractuels relevant du ministre de la défense ou de l'un des établissements publics placés sous sa tutelle, et remplissant les conditions fixées aux articles 2 et 4 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

2. PROCEDURE D'INSCRIPTION

2.1. Retrait des dossiers d'inscription et de RAEP

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

Les candidats peuvent obtenir les dossiers d'inscription et de RAEP jusqu'au 28 février 2017 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

a) Téléchargement des dossiers d'inscription et de RAEP

- par internet : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

- par intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr> > [Espace ministériel RH](#) > [Parcours professionnels](#) > [Recrutements, concours et examens professionnels, offres d'emplois](#) > [Civils](#)

b) Demande des dossiers d'inscription et de RAEP par voie postale

Auprès du centre ministériel de gestion de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07.

Les candidats ayant choisi le retrait des dossiers d'inscription et de RAEP par la voie postale doivent joindre à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 180 grammes et libellée à leurs nom et adresse, afin que les dossiers leur soient transmis en retour.

2.2. Constitution et dépôt du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est constitué du formulaire d'inscription et des annexes relatives à l'état des services délivrés par l'administration.

En outre, pour les personnes en situation de handicap dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, le dossier d'inscription doit être complété d'un certificat médical d'un médecin agréé et du document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...). Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement. Les personnels du ministère de la défense doivent consulter le médecin de prévention.

Après avoir rempli le formulaire d'inscription et les annexes correspondantes à leur situation, **les candidats adressent le dossier complet (formulaire d'inscription et les annexes) à leur service gestionnaire.**

Le service gestionnaire vérifie l'état des services, le vise et adresse le dossier complet (formulaire d'inscription et état des services) au CMG du département d'affectation géographique du candidat au plus tard le 2 mars 2017, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi. Les coordonnées des CMG sont mentionnées dans le tableau ci-après.

Tout incident dans l'acheminement des dossiers quelle que soit la cause (retard, perte, etc.) entraîne un refus d'admission à concourir. Tout dossier incomplet est rejeté. Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 2 mars 2017 ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

2.3. Dépôt du dossier de RAEP

Les candidats admissibles transmettent obligatoirement et directement au CMG de Lyon, dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous, leur dossier de RAEP **en quatre exemplaires**, dès publication de la liste d'admissibilité sur les sites internet ou intranet précités, et **au plus tard le 25 juillet 2017**.

L'absence de dossier ou sa transmission après cette date entraîne l'élimination du candidat.

Toute pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

DEPARTEMENT où les candidats sont affectés	ADRESSE des CMG organisateurs de l'épreuve écrite d'admissibilité
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, départements et collectivités d'outre-mer et étranger	CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex
02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89, 90	CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, quartier de Lattre de Tassigny, CS 30001, 57044 Metz Cedex 1
14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85	CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9
09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87	CMG de Bordeaux, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Bègles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex
04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A, 2B	CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9
01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74	CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07

3. NATURE ET DUREE DES EPREUVES

Le concours réservé comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

L'épreuve écrite d'admissibilité (durée 3 heures, coefficient 2) est constituée d'une série de cinq questions au maximum relatives aux politiques publiques portées par le ministère de la défense. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page. Elles peuvent consister en des mises en situation professionnelle.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit, par spécialité et par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission.

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de trente minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé du candidat, est dotée d'un coefficient 3.

Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer sa profession et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités présentes. Cet exposé doit lui permettre de présenter les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Le candidat indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer le mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales et aux attributions propres du ministère de la défense.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté. Il sert de support à la conduite de l'entretien avec le jury.

4. REMARQUES IMPORTANTES

La convocation est envoyée environ quinze jours avant la date des épreuves.

Toutefois, le défaut de réception de la convocation n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

En cas de non réception de la convocation cinq jours avant la date de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats contactent le CMG de leur département d'affectation géographique (cf. tableau, ci-dessus).

En cas de non réception de la convocation cinq jours avant la date de l'épreuve orale d'admission, les candidats admissibles contactent le CMG de Lyon.

Les résultats de l'admissibilité et de l'admission sont publiés respectivement à compter du 9 juin 2017 et à compter du 29 septembre 2017 sur les sites suivants :

- internet : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>
- intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr> > [Espace ministériel RH](#) > [Parcours professionnels](#) > [Recrutements, concours et examens professionnels, offres d'emplois](#) > [Civils](#) >

INDICATIONS POUR RENSEIGNER
 le formulaire d'inscription au concours réservé pour l'accès au grade
 d'ingénieur d'études et de fabrications du ministère de la défense
 au titre de l'année 2017

- Nationalité française** : cochez la case correspondant à votre situation :
 - vous êtes de nationalité française, cochez oui ;
 - vous êtes en cours d'acquisition de la nationalité française cochez la case « en cours ».
 Il vous est précisé que l'acquisition de la nationalité française doit se faire au plus tard à la date de la première épreuve. Toutefois, vous devez fournir obligatoirement un certificat de dépôt d'une demande de naturalisation au moment de votre inscription au concours.
 Outre le certificat susmentionné, si vous êtes lauréat du concours, vous devrez justifier de votre nationalité française au plus tard à l'admission.
- Ressortissant européen** : si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et si vous êtes lauréat du concours, vous devrez justifier de votre nationalité au plus tard à l'admission.
 - Précisez le pays.
- Qualité** : cochez la case.
- Nom d'usage** : indiquez votre nom d'époux (se). Sont concernées également les personnes veuves ou divorcées ayant conservé à titre de nom d'usage le nom de leur conjoint.
- Nom de famille** : indiquez votre nom de naissance.
- Prénoms** : indiquez vos prénoms dans l'ordre de l'état-civil.
- Adresse personnelle** : la convocation est envoyée à cette adresse.
- Numéros de téléphone** : indiquez le numéro de téléphone où vous pouvez être joint dans la journée.
- Adresse e-mail** : indiquez votre adresse e-mail professionnelle.
- Date et lieu de naissance** : indiquez votre date de naissance en chiffres (ex : 11 12 1960 pour 11 décembre 1960) ainsi que le code postal, la ville et le pays.
- CMG de rattachement** : le CMG où vous passez l'épreuve écrite d'admissibilité (CMG correspondant à votre périmètre d'affectation géographique. Cochez la case.
- Situation professionnelle** : indiquez agent contractuel et votre catégorie (A, B, C) ou niveau (I, II, III). Si vous n'êtes plus en fonctions au ministère de la défense, veuillez préciser « radié(e) des cadres » et mentionnez la date de votre radiation.
- Origine professionnelle** : indiquez si vous êtes employé(e) au ministère de la défense ou dans un des établissements publics placés sous sa tutelle ou autre. Si vous n'êtes plus en fonctions au ministère de la défense, veuillez indiquer votre dernier employeur au sein du ministère de la défense.
- Entité de gestion RH** : vous êtes employé(e) au ministère de la défense, indiquez votre gestionnaire ressources humaines.
- Diplôme** : indiquez l'intitulé exact du titre que vous détenez, obtenu ou délivré sur le territoire ou dans un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Spécialité** : mentionnez la spécialité ouverte au concours dans laquelle vous vous inscrivez.

**Vous êtes handicapé,
bénéficiaire de l'obligation
d'emploi et mentionné aux 1°,
2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de
l'article L. 5212-13 du code du
travail**

- : la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail est la suivante :
- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
 - les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente ;
 - les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou autre régime de protection sociale obligatoire ou dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des 2/3 leur capacité de travail ou de gain ;
 - les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
 - les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
 - les titulaires d'une carte d'invalidité délivrée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 % ;
 - les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi peuvent bénéficier d'aménagements techniques, humains ou organisationnels (matériel adapté, tiers temps, auxiliaire de vie, secrétaire, interprète...) lors des épreuves de concours ou d'examen professionnel.

Les besoins d'adaptation doivent être établis par un certificat médical délivré par un médecin agréé.

Ce certificat précisant la nature exacte de l'aménagement ainsi que votre document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...) doivent être transmis à la date de clôture des inscriptions, afin de permettre à l'administration de prendre contact avec vous pour mettre en œuvre les dispositions nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Pour obtenir la liste des médecins agréés de votre région, adressez-vous à la préfecture de votre département de résidence.

Pour les personnels du ministère de la défense, il convient de consulter le médecin de prévention.

Service national

- : cochez la ou les cases correspondant à votre situation.
- En vertu des articles L. 113-4 et L. 114-6 du code du service national, tout candidat, avant l'âge de vingt-cinq ans, doit avoir satisfait à l'obligation de recensement et avoir participé à la journée défense et citoyenneté. Le candidat doit fournir le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou une attestation individuelle d'exemption lors de son inscription au concours.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
 AU CONCOURS RESERVE POUR L'ACCES AU GRADE
 D'INGENIEUR D'ETUDES ET DE FABRICATIONS
 DU MINISTERE DE LA DEFENSE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Numéro de dossier ⁽¹⁾ : _____ Code salle d'examen ⁽¹⁾ : _____

**Formulaire à remplir en lettres capitales avec les accents si nécessaire et
 en vous reportant aux « indications pour renseigner » (p. 7 et 8)**

Nationalité française : Oui En cours d'acquisition

Ressortissant de l'Union européenne
 ou d'un Etat partie à l'accord sur
 l'Espace économique européen

Pays : _____

Qualité : Madame ou Monsieur

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénoms : _____

Adresse personnelle (n°, rue) : _____

Code postal : _____

Ville de résidence : _____

Numéros de téléphone : domicile : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

Date et lieu de naissance : (date :) _____ (code postal :) _____

(ville :) _____

(pays :) _____

Autorité organisatrice du concours réservé : CMG de Lyon.

CMG de rattachement : Saint-Germain-en-Laye Metz Rennes

Bordeaux Toulon Lyon

Situation professionnelle : _____

Origine professionnelle : _____

Entité de gestion RH : _____

Diplôme : _____

Spécialité : _____

Candidat handicapé : Oui ou Non

Possédez-vous un document d'éligibilité vous permettant de bénéficier d'un aménagement d'épreuve ?

Oui ou Non

Type d'aménagement :

Accessibilité des locaux

Epreuve sur poste informatique adapté*

Bloc-notes braille

Sujet en braille

Sujet agrandi

Assistance d'une secrétaire

Tiers temps

Interprète pour l'oral

* la réalisation d'une épreuve sur un poste informatique adapté ne peut pas être doublée de l'assistance d'une secrétaire.

SERVICE NATIONAL	- Pour les hommes nés avant le 1^{er} janvier 1979 : Non appelé <input type="checkbox"/> Sursitaire <input type="checkbox"/> Dispensé <input type="checkbox"/> Réformé <input type="checkbox"/> Exempté <input type="checkbox"/> Libéré <input type="checkbox"/> Service national accompli du _____ au _____
	- Pour les hommes nés en 1979 : Avez-vous satisfait à l'obligation de recensement ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	- Pour les hommes nés après le 31/12/1979 et les femmes nées à partir du 01/01/1983 : Avez-vous satisfait à l'obligation de recensement ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Avez-vous satisfait à l'obligation de participation à la journée défense et citoyenneté (ex-journée d'appel de préparation à la défense) ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) (*NOM, prénoms*) _____

Agent contractuel (*précisez la catégorie A, B, C ou le niveau I, II, III*) _____

certifie sur l'honneur :

- ne pas m'être inscrit(e) à un autre recrutement réservé dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017 ;
- posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et pouvoir en justifier au plus tard à la date de la première épreuve ;
- l'exactitude des renseignements figurant dans le formulaire d'inscription et avoir été averti(e) que toute déclaration reconnue inexacte au moment de la réception des pièces justificatives entraîne la perte du bénéfice du recrutement réservé ; qu'en outre, j'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal.

A défaut de réponse au formulaire d'inscription, la prise en compte par le CMG ne pourra être effectuée.

- Avoir été informé(e) que les données mentionnées sur le formulaire d'inscription peuvent faire l'objet d'une saisie informatique et d'un traitement automatisé d'informations nominatives. Ce traitement a été déclaré à la commission nationale de l'informatique et des libertés, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de rectification prévu aux articles 34 et suivants de la loi précitée s'exerce auprès de la sous-direction de la gestion du personnel civil – 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40300 - 94114 Arcueil cedex.

A _____, le _____

Date et signature obligatoires du candidat
précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**ANNEXE I AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION RELATIVE
A LA SITUATION DES AGENTS
(document à retourner avec le formulaire d'inscription)**

Sont concernés les agents contractuels de droit public en CDD ou en CDI, et les agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un passage automatique en CDI (agents dits « CDIsables » au 13 mars 2012, justifiant des services publics effectifs requis. La durée de travail doit être au moins égale à 70 % d'un temps complet pour les agents bénéficiant d'un contrat à temps incomplet.

Les agents doivent être en fonction ou en congé et relever du ministère de la défense ou de l'un des établissements publics placés sous sa tutelle, au 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011, ou au 31 mars 2013 ou entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2013.

Ce recrutement est ouvert aux agents remplissant les conditions au titre de contrats signés avec le ministère de la défense.

Les candidats qui ne sont plus liés contractuellement au ministère de la défense et qui à la date de leur dernier contrat (31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011, ou au 31 mars 2013 ou entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2013) relevaient du ministère de la défense ou de l'un des établissements publics placés sous sa tutelle peuvent également se présenter.

***NB :** Les agents contractuels licenciés pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire après le 31 décembre 2010 sont exclus.*

Selon votre situation, veuillez cocher obligatoirement une seule case et compléter l'état des services (annexes au formulaire d'inscription).

Joignez les pièces justificatives au formulaire d'inscription (copie des contrats, attestations d'emploi des services publics effectifs).

Les fonctions occupées doivent correspondre à la catégorie du corps pour lequel le recrutement est ouvert. Dans l'hypothèse où votre ancienneté aurait été acquise dans des catégories différentes, vous devez choisir le corps relevant de la catégorie dans laquelle vous avez exercé vos fonctions le plus longtemps pendant la période de quatre années de référence.

1. Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013

Situation n°1 :

- Agents recrutés pour satisfaire un besoin permanent sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et justifiant d'une durée de services publics effectifs au moins égale à quatre années en équivalent temps plein :**
- soit au cours des six années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013 ;
 - soit à la date de clôture des inscriptions. Dans ce cas, au moins deux des quatre années de services exigées, en équivalent temps plein, doivent avoir été accomplies au cours des quatre années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013.

**(SUITE) ANNEXE I AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION RELATIVE
A LA SITUATION DES AGENTS
(document à retourner avec le formulaire d'inscription)**

Situation n°2 :

- Agents recrutés pour satisfaire un besoin temporaire sur le fondement des articles 6 quater, 6 quinques ou 6 sexes de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.**
Les agents doivent justifier d'une durée de services publics effectifs au moins égale à quatre années en équivalent temps plein au cours des cinq années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013.

Situation n°3 :

- Agents qui bénéficiaient d'un contrat sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et dont le contrat a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 et remplissant la condition de durée de services publics effectifs au moins égale à quatre années en équivalent temps plein au cours des six années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013.**

Situation n°4 :

- Agents qui bénéficiaient d'un contrat sur le fondement des articles 6 quater, 6 quinques ou 6 sexes de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et dont le contrat a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 et remplissant la condition de durée de services publics effectifs au moins égale à quatre années en équivalent temps plein au cours des cinq années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013.**

2. Agents en CDI au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013

Situation n°5 :

- Agents recrutés sur le fondement de l'article 4 ou 6 (pour un service correspondant à 70% d'un temps complet uniquement) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ou du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et bénéficiant d'un CDI au ministère de la défense au 31 mars 2011 ou remplissant les conditions d'accès à un CDI à cette date en application de l'article 8 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, mais ne remplissant plus, au 31 mars 2013 et/ou à la date de clôture des inscriptions, les conditions d'éligibilité prévue par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée.**

Situation n°6 :

- Agents recrutés sur le fondement de l'article 4 ou 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ou du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et bénéficiant d'un CDI au ministère de la défense au plus tard au 31 mars 2013. Pas de condition de durée de service requise dès lors que les intéressés justifient d'un CDI au plus tard au 31 mars 2013. **En revanche, pour les agents bénéficiant d'un CDI en référence à l'article 6 de la loi 84-16 modifiée, le service doit correspondre à 70% d'un temps complet.****

Annexe II au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N° 1

Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013 (besoin permanent sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 1**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2005 et le 30 mars 2007 ou entre le 31 mars 2007 et le 30 mars 2009																	
Nature du contrat (loi et article)	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Début			Fin			Durée			% temps complet	% repris	Durée de services prise en compte		
				jour	mois	an	jour	mois	an	an	mois	jour			an	mois	jour
Total 1																	

Nota : Si nécessaire, photocopiez cette page autant que nécessaire. Pagez les feuillets ajoutés et agrafez l'ensemble au formulaire d'inscription.

Annexe II au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N° 1 (suite)

Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013 (besoin permanent sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 1**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2007 et le 30 mars 2011 ou entre le 31 mars 2009 et le 30 mars 2013																	
Nature du contrat (loi et article)	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Début			Fin			Durée			% temps complet	% repris	Durée de services prise en compte		
				jour	mois	an	jour	mois	an	an	mois	jour			an	mois	jour
Total 2																	

Nota : Si nécessaire, photocopiez cette page autant que nécessaire. Pagez les feuillets ajoutés et agrafez l'ensemble au formulaire d'inscription.

Annexe II au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DE SERVICES N° 1 (suite)

Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013 (besoin permanent sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 1**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013 et la date de clôture des inscriptions du recrutement																	
Nature du contrat (loi et article)	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Début			Fin			Durée			% temps complet	% repris	Durée de services prise en compte		
				jour	mois	an	jour	mois	an	an	mois	jour			an	mois	jour
Total 3																	

Nota : Si nécessaire, photocopiez cette page autant que nécessaire. Pagez les feuillets ajoutés et agrafez l'ensemble au formulaire d'inscription.

Annexe II au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N° 1 (suite et fin)

Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013 (besoin permanent sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 1**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2005 ou le 31 mars 2007 et la date de clôture des inscriptions du recrutement		Durée de services prise en compte		
		an	mois	jour
Cas 1 : ai-je au moins 4 ans au cours des 6 années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013 ?	Total : total 1 + total 2			
Cas 2 : ai-je au moins 4 ans à la date de clôture des inscriptions ?	Total : total 1 + total 2+ total 3			
Et ai-je au moins 2 ans entre le 31 mars 2007 et le 30 mars 2011 ou entre le 31 mars 2009 et le 30 mars 2013	Total 2			
<p align="center">Cadre réservé au service gestionnaire du candidat</p> <p><i>Nom, prénom et qualité</i></p> <p>_____</p> <p>atteste que le candidat remplit les conditions pour se présenter au recrutement réservé.</p> <p>A _____, le _____</p> <p>cachet et signature obligatoires</p>		<p align="center">Cadre réservé au candidat</p> <p>Je soussigné (<i>NOM, prénoms, catégorie</i>) _____ certifie que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je ne me suis pas inscrit à un autre recrutement réservé au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017.</p> <p>A _____, le _____</p> <p><i>Signature obligatoire du candidat</i></p> <p>J'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal pour toute fausse attestation ou fausse certification.</p>		

Annexe III au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N°2

Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013 (besoin temporaire sur le fondement des articles 6 quater, 6 quinquies ou 6 sexies de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée. **Situation n° 2**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2011 ou entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2013																	
Nature du contrat (loi et article)	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Début			Fin			Durée			% temps complet	% repris	Durée de services prise en compte		
				jour	mois	an	jour	mois	an	an	mois	jour			an	mois	jour
Ai-je au moins 4 ans au cours des 5 années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013 ?													Soit...				

Nota : Si nécessaire, photocopiez cette page autant que nécessaire. Pagez les feuillets ajoutés et agrafez l'ensemble au formulaire d'inscription.

Annexe III au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N°2 (suite et fin)

Agents en CDD au 31 mars 2011 ou au 31 mars 2013 (besoin temporaire sur le fondement des articles 6 quater, 6 quinquies ou 6 sexies de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée. **Situation n° 2**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR**Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2011 ou entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2013****Cadre réservé au service gestionnaire du candidat***Nom, prénom et qualité*

atteste que le candidat remplit les conditions pour se présenter au recrutement réservé.

A _____, le _____

cachet et signature obligatoires

Cadre réservé au candidat

Je soussigné (*NOM, prénoms, catégorie*) _____ certifie que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je ne me suis pas inscrit à un autre recrutement réservé au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017.

A _____, le _____

Signature obligatoire du candidat

J'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal pour toute fausse attestation ou fausse certification.

ÉTAT DES SERVICES N°3

Agents en CDD dont le contrat a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 (sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 3**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2011 ou entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2013																	
Nature du contrat (loi et article)	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Début			Fin			Durée			% temps complet	% repris	Durée de services prise en compte		
				jour	mois	an	jour	mois	an	an	mois	jour			an	mois	jour
Ai-je au moins 4 ans au cours des 6 années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013 ?																	
Mon contrat a-t-il pris fin entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2013 ?													Soit...				

Nota : Si nécessaire, photocopiez cette page autant que nécessaire. Pagez les feuillets ajoutés et agrafez l'ensemble au formulaire d'inscription.

Annexe IV au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N°3 (suite et fin)

Agents en CDD dont le contrat a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 (sur le fondement de l'article 4 ou du 1^{er} alinéa de l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 3**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR**Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2011 ou entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2013****Cadre réservé au service gestionnaire du candidat***Nom, prénom et qualité*

atteste que le candidat remplit les conditions pour se présenter au recrutement réservé.

A _____, le _____

cachet et signature obligatoires

Cadre réservé au candidat

Je soussigné (*NOM, prénoms, catégorie*) _____ certifie que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je ne me suis pas inscrit à un autre recrutement réservé au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017.

A _____, le _____

Signature obligatoire du candidat

J'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal pour toute fausse attestation ou fausse certification.

ÉTAT DES SERVICES N°4

Agents en CDD dont le contrat a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 (sur le fondement des articles 6 quater, 6 quinquies ou 6 sexies de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 4**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR

Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2011 ou entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2013																	
Nature du contrat (loi et article)	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Début			Fin			Durée			% temps complet	% repris	Durée de services prise en compte		
				jour	mois	an	jour	mois	an	an	mois	jour			an	mois	jour
Ai-je au moins 4 ans au cours des 5 années précédant le 31 mars 2011 ou le 31 mars 2013 ?																	
Mon contrat a-t-il pris fin entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2013 ?													Soit...				

Nota : Si nécessaire, photocopiez cette page autant que nécessaire. Pagez les feuillets ajoutés et agrafez l'ensemble au formulaire d'inscription.

Annexe V au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N°4 (suite et fin)

Agents en CDD dont le contrat a pris fin entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013 (sur le fondement des articles 6 quater, 6 quinquies ou 6 sexies de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée). **Situation n° 4**

ANCIENNETÉ DE SERVICES PUBLICS AUPRÈS DU MÊME EMPLOYEUR**Emplois successifs occupés entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2011 ou entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2013****Cadre réservé au service gestionnaire du candidat***Nom, prénom et qualité*

atteste que le candidat remplit les conditions pour se présenter au recrutement réservé.

A _____, le _____

cachet et signature obligatoires

Cadre réservé au candidat

Je soussigné (*NOM, prénoms, catégorie*) _____ certifie que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je ne me suis pas inscrit à un autre recrutement réservé au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017.

A _____, le _____

Signature obligatoire du candidat

J'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal pour toute fausse attestation ou fausse certification.

Annexe VI au formulaire d'inscription

NOM.....PRENOMS.....

ÉTAT DES SERVICES N°5

Agents en CDI au 31 mars 2011 (sur le fondement de l'article 4 ou 6 (pour un service correspondant à 70% d'un temps complet uniquement) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ou du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000) ou remplissant les conditions d'accès à un CDI à cette date en application de l'article 8 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, mais ne remplissant plus, au 31 mars 2013 et/ou à la date de clôture des inscriptions, les conditions d'éligibilité prévue par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée. **Situation n° 5**

Situation au 31 mars 2011								
Nature du contrat (loi et article)	% d'un temps complet	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Date d'effet du contrat en cours au 31/03/2011	Date d'effet de la CDIsation	Document contractuel portant CDIsation (contrat initial ou avenant)	Numéro de l'avenant au contrat portant CDIsation

Date et motif de la fin du contrat précité dans le tableau ci-dessus, intervenue entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2013 :

Situation au 31/03/2013 :

Je suis agent titulaire au ministère de la défense ou dans une autre administration de la fonction publique (oui/non) :

Si oui, précisez (corps, employeur) :

Je suis en fonction au ministère de la défense (oui/non) :

Si oui, précisez (qualité, employeur, poste occupé) :

Situation à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé d'IEF au titre de l'année 2017 :

Je suis agent titulaire au ministère de la défense ou dans une autre administration de la fonction publique (oui/non) :

Si oui, précisez (corps, employeur) :

Je suis en fonction au ministère de la défense (oui/non) :

Si oui, précisez (qualité, employeur, poste occupé) :

ÉTAT DES SERVICES N°5 (suite et fin)

Agents en CDI au 31 mars 2011 (sur le fondement de l'article 4 ou 6 (pour un service correspondant à 70% d'un temps complet uniquement) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ou du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000) ou remplissant les conditions d'accès à un CDI à cette date en application de l'article 8 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, mais ne remplissant plus, au 31 mars 2013 et/ou à la date de clôture des inscriptions, les conditions d'éligibilité prévue par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée. **Situation n° 5**

Situations au 31 mars 2011, au 31 mars 2013 et à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé d'IEF au titre de 2017**Cadre réservé au service gestionnaire du candidat**

Nom, prénom et qualité

atteste que le candidat remplit les conditions pour se présenter au recrutement réservé.

A _____, le _____

cachet et signature obligatoires

Cadre réservé au candidat

Je soussigné (*NOM, prénoms, catégorie*) _____

_____ certifie que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je ne me suis pas inscrit à un autre recrutement réservé au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017.

A _____, le _____

Signature obligatoire du candidat

J'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal pour toute fausse attestation ou fausse certification.

ÉTAT DES SERVICES N°6

Agents en CDI au 31 mars 2013 (sur le fondement de l'article 4 ou 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ou du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000). Pas de condition de durée de service requise dès lors que les intéressés justifient d'un CDI au plus tard au 31 mars 2013. En revanche, pour les agents bénéficiant d'un CDI en référence à l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, le service doit correspondre à 70% d'un temps complet. **Situation n° 6**

Situation au 31 mars 2013								
Nature du contrat (loi et article)	% d'un temps complet	Employeur	Intitulé poste	Catégorie (A, B, C)	Date d'effet du contrat en cours au 31/03/2013	Date d'effet de la CDIsation	Document contractuel portant CDIsation (contrat initial ou avenant)	Numéro de l'avenant au contrat portant CDIsation

Si le contrat a pris fin après le 31 mars 2013, précisez la date et le motif de la fin de contrat :

Situation à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé d'IEF au titre de l'année 2017 :

Je suis agent titulaire au ministère de la défense ou dans une autre administration de la fonction publique (oui/non) :

Si oui, précisez (corps, employeur) :

Je suis en fonction au ministère de la défense (oui/non) :

Si oui, précisez (qualité, employeur, poste occupé) :

ÉTAT DES SERVICES N°6 (suite et fin)

Agents en CDI au 31 mars 2013 (sur le fondement de l'article 4 ou 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ou du I de l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000). Pas de condition de durée de service requise dès lors que les intéressés justifient d'un CDI au plus tard au 31 mars 2013. En revanche, pour les agents bénéficiant d'un CDI en référence à l'article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, le service doit correspondre à 70% d'un temps complet. **Situation n° 6**

Situation au 31 mars 2013 et à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé d'IEF au titre de 2017**Cadre réservé au service gestionnaire du candidat**

Nom, prénom et qualité

atteste que le candidat remplit les conditions pour se présenter au recrutement réservé.

A _____, le _____

cachet et signature obligatoires

Cadre réservé au candidat

Je soussigné (*NOM, prénoms, catégorie*) _____ certifie que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts et que je ne me suis pas inscrit à un autre recrutement réservé au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée au titre de l'année 2017.

A _____, le _____

Signature obligatoire du candidat

J'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal pour toute fausse attestation ou fausse certification.

**Concours réservé
pour l'accès au grade d'ingénieur d'études et de fabrications
du ministère de la défense au titre de l'année 2017**

(Mis en œuvre dans le cadre des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée)

**GUIDE DE REMPLISSAGE
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
(RAEP)**

Lisez très attentivement l'ensemble des documents ci-joints avant de commencer la constitution de votre dossier de RAEP.

Attention : en vue de l'épreuve orale d'admission, seuls les candidats admissibles adressent leur dossier de RAEP, en quatre exemplaires, au CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07, pour le 25 juillet 2017 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun document ou complément rédigé par le candidat ne peut être accepté postérieurement à cette date.

Il vous est conseillé de garder une copie de ce dossier.

<p>Les conditions de participation sont vérifiées par le service gestionnaire des candidats. En conséquence, les candidats qui ne remplissent pas les conditions requises ne peuvent pas se présenter au concours réservé pour l'accès au corps des IEF.</p>

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnels qu'il a acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole.

Ces acquis s'apprécient s'ils sont en rapport direct avec l'expérience professionnelle recherchée (circulaire DGAFP du 30 mars 2007).

Le dossier de RAEP n'est pas noté.

Cependant, il appartient au candidat d'apporter le plus grand soin dans la constitution de son dossier de RAEP qui sert de base à l'entretien avec le jury.

A ce titre, l'attention du candidat est attirée sur le temps à consacrer à la constitution du dossier notamment pour :

- rassembler les éléments permettant d'établir avec précision son parcours professionnel ;
- identifier les compétences, fonctions, activités, aptitudes et connaissances que le candidat a exercées ou qu'il se reconnaît, pour les mettre en correspondance avec celles attendues ;
- remplir les documents du dossier avec soin, en respectant les formats fixés par l'administration.

Le dossier de RAEP comporte les rubriques suivantes :

PREMIERE PARTIE

- Votre identité (à compléter en majuscules) :
 - votre nom d'usage ;
 - votre nom de famille (nom de naissance) ;
 - vos prénoms dans l'ordre de l'état civil ;
 - votre lieu de naissance (ville, département ou pays si naissance à l'étranger).
- Votre situation administrative actuelle.

DEUXIEME PARTIE

- Vos parcours de formation.
- Vos autres formations.
- Votre expérience professionnelle.
- Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché.

TROISIEME PARTIE

- Déclaration sur l'honneur à compléter, dater et signer.
- Accusé de réception à compléter.

Concours réservé
pour l'accès au grade d'ingénieur d'études et de fabrications
du ministère de la défense au titre de l'année 2017

(Mis en œuvre dans le cadre des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée)

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE (RAEP)**

Numéro d'inscription¹ :

Spécialité² :

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénoms :

**Organisme d'affectation (ou dernier organisme d'affectation au sein du ministère de la
défense ou d'un EPA sous tutelle du ministère de la défense avant radiation des cadres³) :**

¹ Réservé à l'administration.

² Spécialité, ouverte au concours réservé, dans laquelle vous vous inscrivez.

³ Dans ce cas, précisez également la date de radiation des cadres.

PREMIERE PARTIE**VOTRE IDENTITE**

Nom d'usage : _____
 Nom de famille : _____
 Prénoms : _____
 Adresse personnelle (n°, rue) : _____

 Code postal : _____
 Ville de résidence : _____
 Numéros de téléphone : domicile : _____ Portable : _____
 professionnel : _____
 Adresse e-mail : _____
 Date et lieu de naissance : (date) _____ (âge) _____ (code postal) _____
 (ville :) _____
 (pays :) _____

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

Cochez les cases et renseignez les champs correspondant à votre situation.

- Agent sur contrat : CDD **ou** CDI
- Catégorie : A B C **ou** niveau : I II III
- Administration :
- Direction / service / établissement :

- Autre situation⁴ – Précisez :

A, le

Signature du demandeur

⁴ Si vous n'êtes plus en fonction au ministère de la défense, veuillez préciser le dernier organisme d'affectation au sein du ministère de la défense ou d'un EPA sous tutelle du ministère de la défense avant radiation des cadres et date de radiation des cadres.

DEUXIEME PARTIE**VOTRE PARCOURS DE FORMATION**

Indiquez votre scolarité générale, vos études professionnelles et/ou technologiques et/ou universitaires.

ANNEE	ETABLISSEMENT (Département) CLASSE / SPECIALITE	DIPLOME OBTENU ou NIVEAU D'ETUDES

DEUXIEME PARTIE**VOS AUTRES FORMATIONS**

Les formations professionnelles civiles et militaires, stages, congés de formation, etc..., que vous jugez importantes pour votre compétence professionnelle.

Indiquez systématiquement pour chacune d'entre elles, la durée exacte de la formation suivie en commençant par la plus récente.

Période	Intitulé de la formation – Intitulé du diplôme éventuellement obtenu - Organisme de formation	Compétences acquises et mises en œuvre à l'issue de la formation
du :..... au :..... Durée exacte :		
du :..... au :..... Durée exacte :		
du :..... au :..... Durée exacte :		

DEUXIEME PARTIE

Période	Intitulé de la formation – Intitulé du diplôme éventuellement obtenu - Organisme de formation	Compétences acquises et mises en œuvre à l'issue de la formation
du :..... au :..... Durée exacte :		
du :..... au :..... Durée exacte :		
du :..... au :..... Durée exacte :		

Commentaires supplémentaires éventuels

--

DEUXIEME PARTIE

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Présentez dans le tableau ci-dessous, votre parcours en commençant par l'expérience la plus récente. Précisez les fonctions exercées en qualité d'agent sur contrat du service public et précisez le statut (CDD, CDI). Précisez le cas échéant les fonctions exercées en qualité de salarié, non salarié ou bénévole si elles sont en rapport direct avec l'expérience professionnelle recherchée.

Période <small>(Précisez en % la quotité hebdomadaire travaillée en cas de temps partiel)</small>	Employeur Service d'affectation Poste occupé / catégorie ou niveau d'emploi	<u>Décrivez en quelques mots, pour chaque</u> poste occupé, les compétences développées dans le domaine d'emploi et les principaux travaux réalisés.
du : au : Quotité (en %) : Durée :		
du : au : Quotité (en %) : Durée :		
du : au : Quotité (en %) : Durée :		

DEUXIEME PARTIE

Période (Précisez en % la quotité hebdomadaire travaillée en cas de temps partiel)	Employeur Service d'affectation Poste occupé / catégorie ou niveau d'emploi	<u>Décrivez en quelques mots, pour chaque</u> poste occupé, les compétences développées dans le domaine d'emploi et les principaux travaux réalisés.
du : au : Quotité (en %) : Durée :		
du : au : Quotité (en %) : Durée :		
du : au : Quotité (en %) : Durée :		

Commentaires supplémentaires éventuels

DEUXIEME PARTIE**LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
AU REGARD DU PROFIL RECHERCHE**

Caractérissez, en quelques mots, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées. Précisez, le cas échéant, vos motivations pour exercer les fonctions d'ingénieur d'études et de fabrications du ministère de la défense (une page maximum).

TROISIEME PARTIE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

souhaite me présenter au concours réservé pour l'accès au grade d'ingénieur d'études et de fabrications du ministère de la défense, au titre de l'année 2017.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (Code pénal art. 441-1)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (Code pénal art.441-6)

Le centre ministériel de gestion de Lyon se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A....., le

Signature du demandeur
précédée de la mention « Lu et approuvé »



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

TROISIEME PARTIE

ACCUSE DE RECEPTION

Au concours réservé pour l'accès au
grade d'IEF
du ministère de la défense
au titre de l'année 2017

Merci d'inscrire vos nom et adresse
postale dans le cadre prévu à cet effet



A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Qualité : ou

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : (date :) _____ (code postal :) _____

(ville :) _____

(pays :) _____

Partie réservée à l'administration

Le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite réservée à votre candidature.

Le CMG de Lyon, en charge de l'organisation du concours réservé, accuse réception du dossier de RAEP dans les délais impartis, sans présumer de son caractère complet ou non.

Le caractère éventuellement incomplet du dossier sera apprécié par le jury du concours réservé qui l'examinera en l'état de sa réception.

Le :

Nom et signature de l'autorité administrative